

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0009/26
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction Ressources Humaines et Finances -

Nous, Tom DELAHAYE,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- la délibération DE-31/24 du 26 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé, et notamment l'alinéa n°5 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT :

- la convention d'occupation précaire consentie pour le logement situé au 54 Quai du Danemark à Canteleu, à Madame Claire FERREY-ACCART,

DECIDE :

ARTICLE 1er : La Ville met à disposition le logement, situé à CANTELEU, pour une surface de 90 m², moyennant un loyer mensuel de 303,19 €. Une convention d'occupation précaire est signée entre la Ville de Canteleu et Madame Claire FERREY-ACCART, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'État dans le département. Il en sera rendu compte en communication au Conseil Municipal de Canteleu lors de sa plus proche réunion obligatoire.

ARTICLE 3 : M. Le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 17 février 2026

Le Maire



Tom DELAHAYE

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 17/02/2026

Affichage le : 17/02/2026

Notification le : 17/02/2026

Préfecture le : 17/02/2026

ID DEMAT : 076-217601574-20260217-
Imc1H13285H1-AR